Produire et diffuser un spectacle

Programme générique en date du 23 septembre 2024. Il peut être adapté à vos besoins.

Présentation générale	Cette formation permet de s'approprier les outils stratégiques et financiers pour produire puis pour diffuser un spectacle.
Pré-requis	Avoir un spectacle en cours de production.
Objectifs généraux	• Savoir produire un spectacle • Mettre en œuvre une stratégie de diffusion en cohérence avec le spectacle diffusé (durée, thématiques, espace public,...)
Objectifs opérationnels, pédagogiques, évaluables	• Evaluer ses besoins de production sur un spectacle donné • Mettre en œuvre une stratégie de recherche de financements pour financer la production du spectacle • Mettre en œuvre une stratégie de diffusion en cohérence avec ledit spectacle
Modalités d'inscription et délai d'accès	L'inscription se fait directement auprès de Mikaël Gluschankof, qui est l'interlocuteur pour le recueil des besoins, l'adaptation et l'animation de l'action de formation, la contractualisation, le suivi administratif et la facturation. Des délais de l'ordre d'un mois et demi (en cas de prise en charge OPCO) ou une à deux semaines (financement direct) sont à prévoir entre la demande d'inscription et le démarrage du parcours.
Méthodes mobilisées	Nous nous baserons sur le cas concret du spectacle en cours de production proposé par la stagiaire. A partir de cette situation, des outils financiers et d'aide à la prise de décision stratégique seront cocréés sur-mesure avec la stagiaire et leur utilisation sera transmise par le formateur pour un une intégration des compétences par la stagiaire pérenne dans le temps. La formation pourra se dérouler en présentiel et/ou en distanciel en fonction des besoins de la stagiaire.
Modalités d'évaluation	Un positionnement avant l'entrée en formation permet d'adapter les ressources pédagogiques et le déroulement du parcours de formation. En fin de parcours, une évaluation collective impliquant le commanditaire et responsables en présence du formateur est prévue pour évaluer les compétences acquises. Une évaluation des impacts 3 mois après la formation sera proposée.
Accessibilité des personnes en situation de handicap	L'accessibilité d'un organisme de formation doit répondre au principe d'égalité de traitement vis-à-vis des personnes en situation de handicap, établi par la loi Handicap du 11 février 2005. **Accès aux formations** À chaque personne son projet de formation adapté à ses besoins spécifiques. Nos formations et les locaux dans lesquels elles se déroulent sont accessibles à toutes et tous. En cas de besoin spécifique, n'hésitez pas à contacter la référente handicap de Coopaname : Carine Julien / of@coopaname.coop.
Tarif indicatif	**Tarif par stagiaire** 4200 € HT (5040 € TTC) Soit 60 € HT (72 € TTC) de l'heure
Durée	70 heures

Intervenant(e)

Contenus